



Acat -Burundi

Rapport pour le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de juin 2023

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans son premier rapport au mois de septembre 2022 au cours de la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que : *la situation des droits de l'homme n'a pas changé de manière substantielle et pérenne au Burundi*. Parmi les facteurs de risque mis en avant par le Rapporteur Spécial, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ».

Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti présidentiel concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Le Rapporteur Spécial ne note pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **12 cas d'assassinats, 02 cas d'enlèvement, ainsi que 27 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

II. ASSASSINATS

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de juin 2023, l'ACAT-Burundi a pu répertorier 12 cas d'assassinats.

1. Dans la matinée de lundi 5 juin 2023 vers 8 heures, le corps sans vie de Jean de Dieu Hakizimana, âgé de 37 ans a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de bananiers sur la colline de Jerama de la zone de Buhindo, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).
Selon des témoins de la découverte macabre, Jean de Dieu Hakizimana avait passé la soirée de dimanche 4 juin à partager un verre avec des voisins dans une buvette de la localité. Il a été assassiné puis décapité par des individus non identifiés sur son chemin de retour à son domicile. Il n'y a pas eu d'enquêtes pour établir les circonstances de ce crime.
2. Dans l'après-midi de mercredi 7 juin 2023 vers 17 heures, le corps sans vie et décapité d'une jeune fille connue sous le nom de Vanessa Nihoreho, une écolière âgée de 15 ans en 6ème année de l'école fondamentale de Rubirizi, a été retrouvé sur la colline de Rubirizi de la zone de Rugajo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources en provenance de la famille, la victime était partie le matin du même jour pour puiser de l'eau dans la rivière Bijombo mais n'est jamais revenue à la maison.
3. En date du 2 juin 2023, vers 23 heures, sur la colline Nyakarama, commune Bugabira, province Kirundo, Stéphanie Bucumi, âgée de 60 ans, originaire de cette colline, membre du parti CNDD-FDD a été tuée dans sa maison par Sébastien Miburo, âgé de 49 ans, résidant sur la colline Rubuga, de la même commune, chef d'antenne du régi communal d'eau, en collaboration avec Elie Miburo, âgé de 38 ans, cultivateur, de la colline Rubuga et Xavier Karenzo, âgé de 41 ans, frère de Stéphanie, résidant sur la colline Nyakarama, de la même commune, cultivateur, tous membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils se sont introduits dans sa maison, l'ont poignardée et l'ont laissée agonisante. Elle a été évacuée par des voisins vers l'hôpital de Ngozi où elle a rendu son âme dans la matinée du 3 juin 2023.
4. En date du 07 juin 2023, à l'Hôpital Régional de Gitega, Gabriel Ndayishimiye, âgé de 32 ans, marié et père de 3 enfants, membre du parti CNL, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par Dorine, Nelly et Sandrine, membres de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD (abakenyererarugamba) dirigé par Innocent, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, dans la soirée du 4 juin 2023, Gabriel Ndayishimiye venait d'une réunion tenue sur la colline Birohe, commune et province Gitega quand il est passé à son domicile vers 19 heures avant de se rendre vers un ménage voisin où se disputaient un homme, membre du parti CNL et son épouse, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Gabriel a été accusé d'être la source des conflits quand il a été battu. Le lendemain, il a été transporté à l'Hôpital Régional de Gitega où il a rendu son âme.
5. En date du 05 juin 2023, vers minuit, sur la sous-colline Rutamba, colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Salvator Mboneye alias Sagaga, âgé de 47 ans, membre du parti CN a été battu à coups de bâton par un groupe de membres de la milice Imbonerakure dont Jean Claude Njejimana, jusqu'à rendre son âme. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir volé du haricot dans un champ d'une localité appelée Savyampi. Selon les mêmes sources, Jean Claude Njejimana a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rubaho en commune Giharo où il est passé une seule nuit avant d'être libéré.
6. En date du 13 juin 2023, vers 8 heures, sur la colline Kivyeyi, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé caché dans un petit buisson de roseaux au bord de la rivière Mucece. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du visage et dans le dos. Il portait un pantalon jeans de couleur bleue et une chemise rouge et n'avait aucune pièce d'identification sur lui. Ce corps a été enterré le même jour au cimetière Kivyeyi par la population de

la colline Kivyeyi sous la supervision du chef de cette colline et sur l'ordre d'Omer Ndikuriyo, administrateur de la commune Kiganda, sans mener des enquêtes.

7. En date du 18 juin 2023, vers le matin, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par la population dans un caniveau d'irrigation des champs de riz. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré le même jour sur l'ordre de Sadiki Ndaruzaniye, chef de zone Rukaramu par la population sous la supervision d'Athanase Baritaza, Elie Banigwaninzigo, Imelde Ngendakuriyo, Ezeckiel Niyonkuru, tous élus collinaires accompagnés par Apollinaire Bangirinama, chef de la position militaire se trouvant sur cette colline et Prosper Kwizera, responsable collinaire du parti CNDD-FDD sans effectuer des enquêtes préalables pour déterminer les circonstances de la mort.
8. En date du 14 juin 2023, vers 20 heures, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Ismaël Nkunzimana, membre du parti CNDD-FDD a été tué aux jets de pierre par ses voisins dans un cabaret de cette colline. Selon des sources sur place, la victime venait d'être libérée de la prison centrale de Gitega après avoir été condamné à une peine de prison ferme de 25 ans pour avoir participé à l'assassinat à coups de couteaux de Donatien Mpfayokurera, âgé de 56 ans, pensionné de la police Nationale, sa femme Virginie Kabanyiginya, âgée de 51 ans et leurs quatre enfants, en date du 03 janvier 2021. Selon les mêmes sources, cinq personnes ont été arrêtées, en date du 15 juin 2023, pour des raisons d'enquêtes.
9. Dans la journée de mardi 20 juin 2023, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Alvera Nkurunziza, âgée de 30 ans et mère de cinq enfants, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde à l'intérieur de son domicile situé sur la colline de Karemba de la commune d'Itaba, en province de Gitega (centre du Burundi).
Selon des sources locales, Alvera Nkurunziza aurait été tuée ailleurs et son corps a été ligoté pour être déposé à l'intérieur de sa maison en vue de simuler le suicide. Le corps de la victime a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration locale sans attendre l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs du crime et les circonstances dans lesquelles le meurtre a été commis.
10. Un militant du Congrès National pour la Liberté (CNL), Gabriel Ndayishimiye, a succombé le 7 juin 2023 des suites des blessures qui lui avaient été infligées par quatre Imbonerakure sur la colline de Birohe en commune et province de Gitega (centre du Burundi) et qui avaient motivé son admission à l'hôpital régional de Gitega où il est décédé trois jours plus tard.
Selon des sources locales, dans la nuit du 4 juin 2023, Gabriel Ndayishimiye est intervenu pour séparer son voisin Juvénal Ndagijimana, cuisinier au commissariat provincial de la police à Gitega, et sa femme qui se disputaient. Par la suite, non content de l'intervention de son voisin, Juvénal Ndagijimana a alors appelé trois autres Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD1), Aloys Bizimana (un des élus locaux), Berchmans Ndayizeye (fermier) et Daniel Twagirayezu (maçon), qui se sont mis à battre violemment Gabriel Ndayishimiye jusqu'à ce qu'il fût évacué, dans un état très critique, vers l'hôpital régional de Gitega.

Selon les mêmes sources, bien que l'un des tortionnaires, Juvénal Ndagijimana, ait été momentanément arrêté et détenu pendant 12 jours (du 5 au 16 juin) au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega, ses trois coauteurs sont restés libres et circulent toujours sans être inquiétés, malgré le crime qu'ils ont commis.
11. Dans la matinée du 20 juin 2023, à la 15ème transversale, sur la colline Bugoma, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ d'aubergines par la population environnante. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des traces d'étranglement. Selon les mêmes sources, le mobile de ce crime n'a pas été élucidé. Ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura à bord d'une ambulance de la Croix Rouge.

12. En date du 28 juin 2023, Wilson Hamenyimana de la commune Musigati de la province Bubanza a été tué à coups de balles par le policier Irakoze Eric du commissariat de Musigati durant la nuit, la victime faisait partie du groupe des Imbonerakure en uniforme de police qui faisait des rondes nocturnes. L'auteur du meurtre était avec des civiles en uniforme de police dont le chef des imbonerakure Nzisabira et le conseiller communal qui s'appelle Georges. Il n'y a pas eu des enquêtes pour établir les responsabilités et punir les responsables.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 5 juin 2023, Angelo Niyonzima, ex-FAB, chauffeur à la Société agroalimentaire SAVONOR, originaire de la commune Kiganda, province Muramvya, résidant à la 1ère avenue, quartier Gitaramuka, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie a été porté disparu. Selon des sources sur place, la famille d'Angelo a vu le sien pour la dernière fois vers 8 heures du matin quand Angelo est parti au travail et depuis cette heure Angelo n'est plus revenu. Son portable est resté éteint et injoignable. Sa famille a cherché partout dans des morgues, dans les différents cachots et dans la prison de Bujumbura Mairie sans le trouver.
2. En date du 16 juin 2023, vers 14 heures, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, Maurice Mpawenimana, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD et sentinelle à l'hôpital Kayanza, a été enlevé par des hommes en tenues policières. Selon Goreth Hakiziyaremye, femme de la victime âgée de 23 ans, la famille élevait une vache depuis 2 ans qui appartenait au premier ministre Gervais Ndirakobuca. La vache était suivie par Boniface Bizimana, membre du parti CNDD-FDD, en charge de la ferme agro-pastorale du premier ministre Gervais Ndirakobuca en commune Muruta. Selon des sources sur place, la vache qui avait été achetée à 800 000fbu a été vendue en date du 13 juin 2023 à 2 500 000fbu et la famille devrait gagner au moins 750 000fbu selon le contrat signé avant de bénéficier ce bétail. La femme de la victime a ajouté que son mari a pris une somme de 100.000fbu dans les 2 500 000fbu et le reste a été versé au compte bancaire en attendant que l'argent soit remis au boss pour lui accorder les 650 000Fbu restantes. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue à Rwegura en commune Muruta pour l'achat des pommes de terre mais il n'est pas rentré. Sa femme a appelé les amis de son mari pour leur demander les informations le concernant et ceux-ci l'ont dit qu'il a été enlevé par des gens en tenue policière à l'aide d'une moto de type DT à Muruta qui a pris la direction vers Kayanza. Goreth Hakiziyaremye a cherché son mari au cachot du commissariat de police mais en vain.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de juin 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **27 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été répertoriés.

1. En date du 08 juin 2023, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Karim, âgé de 24 ans, chômeur, né en dehors du mariage a été arrêté par la police commandée par un OPJ prénommé Eric en complicité avec son père, Ramadan Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la cause de cette arrestation est que Karim avait demandé à son père une parcelle sur laquelle il pourrait bâtir. En date du 08 juin 2023, la victime a croisé son père au marché de Buhiga avec son véhicule dans laquelle il est entré. Il lui a demandé encore une parcelle mais Ramadan Nkurunziza n'a pas donné cette parcelle à Karim qui a refusé de sortir de cette voiture tant qu'il n'avait pas eu de réponse. Selon les mêmes sources, son père a appelé la police qui a menotté Karim et l'a conduit au cachot de police de la zone Buhiga. Soulignons que le Tribunal de résidence de Buhiga avait pris en main l'affaire et avait rendu son verdict de reconnaissance de Ramadan Nkurunziza comme père de Karim.
2. Dans la journée de dimanche 11 juin 2023, treize (13) militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés au centre de négoce de Butare de la commune d'Itaba en province de Gitega (centre du Burundi) par des responsables administratifs locaux et la police locale qui les ont conduits au cachot du commissariat

communal de la police où ils étaient arbitrairement détenus sur de fallacieuses accusations d'avoir tenu une réunion illégale. Selon des témoins sur place, ces membres partageaient un verre de bière dans un bar au centre de négoce de Butare et ont été triés sur la base de leur appartenance politique, parmi les autres clients qui éteignaient leur soif. Ces militants du parti CNL sont entre autres Suavis Ntakarutimana, Anselme Ntibansiga, Sylvestre Mwafrika, Léon Ntahomvukiye, Célestin Hatungimana, Émile Macumi, Sylvestre Ndabanirwa, Émile Nyawenda, Nestor Ntahondi, Édouard Ntacoypaye, Sylvestre Nzeyimana, Martin Nzeyimana et Pierre Rusage. Les mêmes sources ont précisé que, dans la foulée, une moto et un montant de cent vingt-trois mille francs burundais (123.000 Fbu) appartenant à Martin Nzeyimana de même que six téléphones portables de certains des membres du CNL arrêtés ont été saisis et confisqués par la police.

3. En date du 15 juin 2023, vers 4 heures du matin, au quartier Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Marie, le domicile de Christophe Nduwayo, ex-parlementaire de l'EAC et membre du parti CNL a été encerclé par des policiers et des agents du SNR. Selon des sources sur place, ils ont fait une fouille persécution dans sa maison et aucun objet suspect n'a été trouvé. Après cette fouille, Christophe a été arrêté et conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi où il a passé deux semaines avant d'être transféré à la prison de Murembwe, il est accusé de détention illégale d'armes ce que réfutent ses proches qui parlent d'une détention à caractère politique.
4. En date du 13 juin 2023 sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Serges Yamuremye, membre du parti CNL a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, serges a été accusé d'avoir commis un viol sur une fille-mère voisine alors que le rapport de l'expertise médicale ne prouve pas sa culpabilité face à ce viol mais la police a refusé sa libération. Selon les mêmes sources, Élysée Kadoyi, responsable du CNDD-FDD en commune Kayogoro en collaboration avec les responsables collinaires du parti CNDD-FDD sur la colline Sampeke ont exigé la famille de la fille-mère de porter plainte contre Serges Yamuremye. Ils ont avancé que ce dernier a violé leur fille.
5. En date du 12 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Jean Bandusha, Réverien Ntahonkuriye, Pascal Hakizimana, Alexis Nduwimana, Abel Manirakiza, Anne Marie Ntakirutimana et Jacques Nsavyimana, tous membres du parti CNL ont été arrêtés au domicile de Jean Bandusha par des Imbonerakure dont un prénommé Jérôme et un surnommé Bébé accompagnés par Joachin, OPJ de la commune Mpanda. Selon des sources sur place, les victimes étaient venues rendre visite à Jean Bandusha, catéchiste à la succursale Buhomba, paroisse Maramvya. Tous ces membres du parti CNL ont été injustement incarcérés au cahot du poste de police de la commune Mpanda.
6. En date du 13 juin 2023, sur la colline Nkaramanyenye, commune Kayogoro, province Makamba, Jackson Ntakirutima, responsable du parti CNL sur cette colline et Samuel Rudi, chargé d'enseigner l'idéologie de ce parti sur la même colline ont été arrêtés par des policiers puis conduits au commissariat de police à Kayogoro. Selon des sources sur place, les deux membres du parti CNL ont été accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, ils ne sont pas enregistrés dans le registre d'écrou.
7. Le jeudi 22 juin 2023, un certain Dismas Ndikuriyo, militant du parti CNL, et chef du secteur Mogoboka 2 de la zone de Mutanga Sud en Mairie de Bujumbura ainsi que sa femme et son enfant dont elle portait au dos ont été arrêtés à leur domicile par les agents du Service National de Renseignement. Selon des sources sur place, le motif et la destination restent inconnus, ont précisé nos sources à Mugoboka.
8. En date du 21 juin 2023, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, Augustin Hicuburundi, âgé de 47 ans, membre du parti CNL a été arrêté à son domicile sur mandat de Fanuel Nahayo, Procureur de la République en province Rumonge et conduit au cachot du commissariat communal de Rumonge accusé de violence conjugale. Selon des sources sur place, il a été auditionné par le TGI Rumonge au cours d'un procès de flagrance qui a eu lieu en date du 30 mai 2023. Il a été condamné à une peine de servitude pénale d'une année et à payer une somme de 25000 fbu de dommages et intérêts. Signalons que sa femme a nié les faits et a dit plutôt que c'est un montage de la part des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a fait recours auprès de la cour d'appel de Bururi au début du mois de juin 2023.

- **CONCLUSION.**

Le mois de juin 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continue des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas d'intolérance politique qui deviennent de plus en plus récurrents afin d'assainir l'espace politique.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.

